

CYCLE D'INFORMATION PROFESSIONNELLE 2018 – 2019

L'encadrement administratif et juridique des projets menés dans les arts visuels

Création, diffusion, rencontres publiques, conférences, workshops, achats etc., quelles règles fiscales, sociales, contractuelles, comptables doivent être respectées et appliquées ?

Maîtriser toutes les obligations relatives aux projets menés dans le secteur des arts visuels est un véritable enjeu. L'ambition de ce cycle d'information est de permettre aux professionnels d'a.c.b de connaître l'ensemble de ces obligations et d'avoir les informations et outils pour développer des projets artistiques et culturels en toute légalité et sérénité.

En s'appuyant sur un scénario de projet-type, ces journées proposent d'étudier de manière interactive les grands principes, les fondamentaux législatifs, l'ensemble des règles à suivre et les outils contractuels à mettre en œuvre, afin que chacun puisse choisir au mieux son cadre en adéquation avec son projet.

Ce cycle s'adresse à tous les directeurs.trices, administrateurs.trices, chargé.es d'administration, chargé.es de production, coordinateurs.trices de projets des structures adhérentes au réseau a.c.b – art contemporain en Bretagne.

Il est conseillé de suivre les 3 modules pour une approche complète et pertinente de ces questions.

Vendredi 19 octobre 2018

MODULE #1 Droit d'auteur et droit à l'image

10h00 – 17h00

Maison des associations
(5 min de la gare à pied)
6 cours des Alliés,
35000 Rennes

Date limite d'inscription :
9 octobre 2018

Cette journée sera principalement orientée vers les questions relatives au droit d'auteur et au droit à l'image, dans un principe pédagogique interactif et dynamique.

| | |
|-------|---|
| 10h00 | Accueil café |
| 11h00 | MÉTHODE D'APPROCHE D'UN CAS CONCRET Étude du cas en groupes et identification des problématiques |
| 12h30 | Pause déjeuner – temps libre |
| 14h00 | MISE EN PRATIQUE Réponses aux questions des participants relatives aux champs juridiques traité sur cette journée : quels codes juridiques ? Dans quelles situations ? |
| 17h00 | Fin de la journée |

Vendredi 16 novembre 2018

MODULE #2 Régime social et fiscal des auteurs et obligations des diffuseurs

10h00 – 17h00

Maison des associations
(5 min de la gare à pied)
6 cours des Alliés,
35000 Rennes

Date limite d'inscription :
5 novembre 2018

En continuant de s'appuyer sur le projet fictif présenté lors du module 1, cette journée traitera plus particulièrement de la rémunération de l'auteur, de la facturation de ses différentes activités et des incidences sociales, fiscales répercutés sur lui ainsi que des obligations déclaratives pour les diffuseurs.

| | |
|-------|--|
| 10h00 | Accueil café |
| 10h30 | DISTINGUER LES DIFFÉRENTES FORMES DE RÉMUNÉRATIONS DE L'AUTEUR ET LEURS RÉPERCUSSIONS SOCIALES ET FISCALES |
| 13h00 | Pause déjeuner – temps libre |
| 14h00 | LES OBLIGATIONS DES DIFFUSEURS |
| 17h00 | Fin de la journée |

Profitez des propositions du Rennes Art Weekend !

Durant quatre jours, du 15 au 18 novembre, le Rennes Art Weekend braque les projecteurs sur la scène artistique de la région, ses acteurs, initiatives et créateurs. Ce temps fort et fédérateur propose un parcours d'ateliers portes ouvertes, d'expositions, de performances et d'événements.

Avec l'ouverture de 91 ateliers d'artistes et plus de 30 expositions, performances, projets spécifiques et projections, ce parcours aussi audacieux que foisonnant reflète le dynamisme artistique de Rennes.

Retrouvez la programmation complète sur
www.lesateliersderennes.fr/

Mardi 22 janvier 2019

MODULE #3 Régimes contractuels et bonnes pratiques

10h00 – 17h00

Le Triangle
(10 min de la gare en métro /
Arrêt Triangle)
Boulevard de Yougoslavie,
35000 Rennes

Date limite d'inscription :
8 janvier 2019

Cette journée permettra de travailler à la traduction contractuelle des questions soulevées lors des 2 journées précédentes, d'identifier les cadres contractuels à mettre en œuvre et les bonnes pratiques à adopter.

| | |
|-------|------------------------------------|
| 10h00 | Accueil café |
| 10h30 | ÉTABLIR UNE RELATION CONTRACTUELLE |
| 13h00 | Pause déjeuner – temps libre |
| 14h00 | ADOPTER DE BONNES PRATIQUES |
| 17h00 | Fin de la journée |

Intervenants

Audrey Boistel

Juriste spécialiste du droit de l'activité artistique, formatrice et consultante pour le secteur culturel.

Titulaire d'un DEA de droit social, Audrey Boistel a mené des travaux de recherche portant sur le « droit de l'activité artistique » dans le cadre d'un doctorat et s'est ainsi dotée de compétence tant en droit du travail qu'en droit d'auteur ou encore en droit des associations.

Elle travaille dans le secteur culturel depuis plus de 15 ans : responsable juridique au sein d'une société de création graphique et audiovisuelle, chargée de mission d'une compagnie de danse contemporaine, déléguée juridique du Syndicat français des artistes interprètes, responsable juridique de la société SMartFr pendant 5 ans...

Depuis 2004, elle intervient régulièrement pour différents organismes de formation en France et assure des enseignements en droit de la culture à l'Université. Elle occupe actuellement un poste de coordinatrice de projets à temps partiel pour un collectif d'artiste lillois tout en poursuivant une activité d'accompagnement de projets culturels notamment dans le cadre de Dispositifs Locaux d'Accompagnement.

Laurent Moszkowicz

Après des études en école supérieure d'art, puis de direction de projet, Laurent Moszkowicz développe conjointement de 1985 à 2003 une activité artistique et associative. Co-fondateur en 1995 de l'association La malterie à Lille, il a contribué à la création et au développement de son centre ressource arts visuels, ainsi qu'à l'élaboration d'une enquête sur les conditions de vie et de travail des artistes plasticiens en Nord-Pas de Calais en 2004. Il y occupera jusqu'en 2013, les fonctions de responsable arts plastiques et visuels.

Investi dans plusieurs projets associatifs et européens, il développe sa connaissance du champ des arts plastiques, en plaçant l'artiste au centre de ses préoccupations.

Depuis plus de 10 ans, il anime des formations à destination des artistes, des diffuseurs et intervient régulièrement en écoles supérieures d'art dans le cadre de rencontres professionnelles. Coprésident de la FRAAP de 2007 à 2014, il assure aujourd'hui les fonctions de coordonnateur pédagogique et développe partenariats et projets artistiques au sein d'une école d'art. Membre du comité de pilotage du CRAC (collectif régional arts et culture), il participe aux travaux de concertation et de co-construction de la filière arts visuels initié par le conseil Régional Hauts de France.

**CYCLE D'INFORMATION
PROFESSIONNELLE**

2018 – 2019

**L'encadrement administratif
et juridique des projets menés
dans les arts visuels**

Entrée libre sur réservation.
Inscription via le formulaire en ligne :

[JE M'INSCRIS](#)

**Vendredi 19 octobre 2018
MODULE #1
Droit d'auteur et droit
à l'image**

**Vendredi 16 novembre 2018
MODULE #2
Régime social et fiscal
des auteurs et obligations
des diffuseurs**

**Mardi 22 janvier 2019
MODULE #3
Régimes contractuels et
bonnes pratiques**

**ART CONTEMPORAIN
EN BRETAGNE**

5 place des Colombes,
35 000 Rennes
contact@artcontemporainbretagne.org
www.artcontemporainbretagne.org

INFORMATIONS ET CONTACTS

Alexandra Aylmer,
coordinatrice d'a.c.b
coordination.acb@gmail.com
07 88 46 72 66



art contemporain en bretagne

